Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260618-260604-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 18 juin 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	15
Membres qui ont pris part à la délibération	:	15
Date de la convocation	:	12 juin 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	23 juin 2026
Date d'affichage	:	23 juin 2026

Délibération N° 26-06-04

L'an deux mille vingt-six et le 18 juin à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGÉ, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN.
Excusés : F. PERRIER. (Procuration à M. LACAZE)

Secrétaire de séance : F. GERMAIN

Objet de la délibération :
Gratuité de la médiathèque

Mr Charléric BANCHEREAU, adjoint à la vie associative et culturelle, informe le conseil municipal que la plupart des bibliothèques municipales du réseau intercommunal de Brocéliande Communauté ont déjà proposé la gratuité des tarifs. Actuellement les tarifs d'adhésion à la médiathèque communale sont fixés à 10 € par an et par ménage pour une durée d'une année (de date à date).
Il est donc proposé au conseil municipal la gratuité de la médiathèque à compter du 1er septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'instaurer la gratuité de la médiathèque à compter du 1er septembre 2026.
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 18 juin 2026

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)